



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 4 février 2013 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Jessika Lacombe, mairesse.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Mesdames les conseillères :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Claude Turcotte |
| 2- Marcel Guay | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20 heures.

NO-13-009

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 4 février 2013 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Renouvellement du mandat de président du CCU
6. Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC)
7. Formation web-T4, T4A, Relevés 1-PG Solutions
8. Programme Emplois d'été Canada-2013
9. Programme PACL 2013-2014- Programme d'accompagnement en Loisir
10. Demande de collaboration au ministère des Transports, direction de la Chaudière-Appalaches pour le projet de Réseau cyclable régional de la MRC des Appalaches
11. Demande d'inscription de voies cyclables au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches
12. Plan triennal de la Commission scolaire des Appalaches
13. Renouvellement- Assurances 2013-2014
14. Cueillette des grosses vidanges
15. Période de question (s)
16. Levée de la séance

ADOPTE

NO-13-010

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTE

NO-13-012

**NOMINATION D'UN MAIRE
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de madame Solanges Thibault, comme mairesse suppléante pour les mois de mars, avril et mai 2013.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, la mairesse suppléante peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Solanges Thibault pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de mars, avril et mai 2013.

ADOPTE

NO-13-013

**RENOUVELLEMENT DU
MANDAT DE PRÉSIDENT
DU CCU**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil renouvellent le mandat de monsieur Claude Blais, comme président du Comité consultatif d'urbanisme. Le président dirige les délibérations du Comité. Son mandat est d'une durée d'un an.

ADOPTE

NO-13-014

**FONDS D'AMÉLIORATION DE
L'INFRASTRUCTURE
COMMUNAUTAIRE (FAIC)**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil ont prévu et autorisé un montant de 30 000\$ au budget 2013 adopté le 10 décembre 2012 pour le projet d'amélioration du centre communautaire en vue de renouveler le système de chauffage et refaire la toiture suite à la demande d'aide financière au Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC).

ADOPTE

NO-13-015

**FORMATION WEB T4-T4A
RELEVÉS 1-
PG SOLUTIONS**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la secrétaire-trésorière/directrice générale, madame Ghislaine Leblanc à assister à la formation web portant sur la production T4-T4A-Relevés1 donnée par PG Solutions (système informatique) directement à son poste de travail au montant de 125\$ plus taxes défrayés par la municipalité.

ADOPTE

NO-13-016

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA-2013

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

Considérant que depuis 10 ans, la MRC des Appalaches désire avoir un réseau cyclable qui rejoindra toutes ses municipalités;

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande croit en ce projet et aux retombées qu'il engendra sur sa population et sur le tourisme dans la région des Appalaches, étant consciente que l'aménagement de ces voies cyclables constitue un atout touristique non négligeable pour une municipalité en plus d'être considéré comme un apport majeur en infrastructure de service pour les résidents d'une municipalité;

Considérant qu'un comité formé d'élus et d'acteurs socio-économiques a été mis sur pied pour évaluer un projet de réseau cyclable régional;

Considérant qu'une étude a été produite par le groupe IBI-DAA en 2012 pour valider les coûts d'un tel réseau cyclable;

Considérant qu'il n'y a plus d'argent disponible dans le programme d'aide gouvernemental aux modes de transports alternatifs à l'automobile;

Considérant que l'identification au schéma d'aménagement révisé ne constitue pas un engagement financier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par SOLANGES THIBault, appuyé par CLAUDE BLAIS et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports du Québec, direction de la Chaudière-Appalaches, d'identifier à travers sa programmation de pavage routier les routes suivantes (Rang 7 à partir de Black Lake jusqu'à la Route de la Beurrerie en descendant vers la Route 165) se trouvant dans la municipalité de St-Adrien-d'Irlande dans les prochaines années à venir.

ADOPTE

NO-13-019

**DEMANDE D'INSCRIPTION DE
VOIES CYCLABLES AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES**

APPALACHES

Considérant que depuis 10 ans, la MRC des Appalaches désire avoir un réseau cyclable qui rejoindra toutes ses municipalités;

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande croit en ce projet et aux retombées qu'il engendra sur sa population et sur le tourisme dans la région des Appalaches, étant consciente que l'aménagement de ces voies cyclables constitue un atout touristique non négligeable pour une municipalité en plus d'être considéré comme un apport majeur en infrastructure de service pour les résidents d'une municipalité;

Considérant qu'un comité formé d'élus et d'acteurs socio-économiques a été mis sur pied pour évaluer un projet de réseau cyclable régional;

Considérant qu'une étude a été produite par le groupe IBI-DAA en 2012 pour valider les coûts d'un tel réseau cyclable;

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande aimerait que la MRC des Appalaches et les gouvernements dont le ministère des Transports du Québec (MTQ) reconnaissent certaines routes sur son territoire comme voie cyclable;

Considérant que l'identification au schéma d'aménagement révisé ne constitue pas un engagement financier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par CLAUDE TURCOTTE, appuyé par MARCEL GUAY et résolu à l'unanimité de demander à la MRC des Appalaches d'identifier dans son schéma d'aménagement les routes suivantes (Rang 7 à partir de Black Lake jusqu'à la Route de la Beurrerie en descendant vers la Route 165) se trouvant dans la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande comme voie cyclable.

ADOPTE

NO-13-020

PLAN TRIENNAL DE LA

COMMISSION SCOLAIRE DES APPALACHES

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance du récent Plan triennal de la Commission scolaire des Appalaches;

CONSIDÉRANT que le financement de la commission scolaire pour l'année scolaire 2013-2014 sera diminué d'environ 1,5 million ce qui représente depuis l'année 2010 des compressions budgétaires de l'ordre de 2,9 millions;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doivent analyser différentes pistes de solution pour diminuer les dépenses administratives et les coûts de gestion des établissements à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires procédera , d'ici la fin du mois de février , à l'adoption du plan triennal de répartition et destination des immeubles 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT que l'offre de service dans l'ensemble des établissements pour l'année scolaire 2013-2014 demeure la même et qu'à compter de l'année scolaire 2014-2015 cette offre pourrait être modifiée;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires devra, s'il y a lieu, adopter d'ici la fin du mois de juin prochain un document d'intention, concernant la Polyvalente de Black Lake ou l'école Saint-Louis dont celui-ci spécifiera si la commission scolaire désire modifier l'ordre d'enseignement ou des cycles ou cesser les services éducatifs dispensés par une école, et ce à compter de l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires adoptera, lors de cette même séance du mois de juin, un calendrier de consultation qui sera transmis aux municipalités et MRC concernées, et les invitera à lui faire connaître leur avis à l'occasion de l'audience publique de consultation;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires décidera, au plus tard le 30 novembre prochain, de l'offre de services concernant la Polyvalente de Black Lake et de l'école Saint-Louis pour l'année 2014-2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par JEAN-MARIE RODRIGUE et résolu à l'unanimité de demander à la Commission scolaire des Appalaches d'orienter sa décision vers la continuité d'offrir les services éducatifs à l'école Saint-Louis et à la Polyvalente de Black Lake. La proximité de ces deux établissements touchent directement les municipalités de Saint-Adrien-d'Irlande, d'Irlande, de Vimy, de Coleraine et de Black Lake et doivent continuer de desservir nos jeunes et de réduire les distances pour y accéder.

ADOPTE

NO-13-021

**RENOUVELLEMENT-
ASSURANCES 2013-2014**

ATTENDU QU'une entente a été conclue le 20 août 2012 entre les firmes Optimum Actuaire & Conseillers Inc. et Raymond Chabot Grant Thornton relativement au Service de la gestion des risques et des assurances;

ATTENDU QUE le Regroupement a confié à Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de négociier, auprès de l'assureur au dossier, le renouvellement du programme d'assurances pour la période du 1^{er} mars 2013 au 1^{er} mars 2014;

ATTENDU QUE l'augmentation réelle de la tarification moyenne de l'assureur s'établit à 3,0%,

ATTENDU QUE la proposition de renouvellement 2013-2014 est déposée en fonction des mêmes garanties, limites et franchise que les polices en vigueur et qu'elles respectent donc les objectifs du présent renouvellement et que la proposition de l'assureur respecte la tendance que nous observons actuellement dans le marché des assurances de dommages;

ATTENDU QUE nous recommandons au Regroupement de procéder au renouvellement de son programme d'assurances en fonction des conditions précédemment mentionnées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par MARCEL GUAY, appuyé par CLAUDE TURCOTTE et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande renouvelle son portefeuille d'assurances avec la Promutuel Appalaches-Saint-François, société mutuelle d'assurance générale au coût de huit mille cent soixante-cinq (8 165\$) plus taxes pour la période du 1^{er} mars 2013 au 1^{er} mars 2014.

ADOPTE

NO-13-022 **CUEILLETTE DES GROSSES
VIDANGES**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la cueillette des grosses vidanges soit effectuée sur tout le territoire de la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande, le 21 mai 2013, par les Services Sanitaires Denis Fortier et qu'un affichage soit fait à cet effet dans les endroits habituels de la Municipalité et qu'un avis soit publié dans le bulletin mensuel.

ADOPTE

NO-13-023 **PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-13-024 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 47.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.